



CONSEIL EUROPEEN – BRUXELLES

les 22 & 23 mars 2005

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENCE

LIBAN

Le Conseil européen fait siennes les conclusions adoptées par le Conseil le 16 mars 2005 sur le Liban. Il réaffirme son attachement à un Liban souverain, indépendant et démocratique. Il rappelle l'importance de la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU et exprime son plein soutien à la mission de l'envoyé spécial du Secrétaire général des nations unies.

Le Conseil européen invite la Syrie à mettre en œuvre rapidement les engagements pris par le Président syrien Bachar al Assad le 12 mars de retirer toutes les troupes et les services de renseignement syriens du Liban. Ce retrait doit être complet et s'effectuer selon un calendrier précis.

Le Conseil européen souhaite qu'un nouveau gouvernement soit rapidement formé et qu'il puisse agir dans l'intérêt de tous les Libanais. Ce gouvernement devra être en mesure d'organiser des élections libres, transparentes et équitables dans les délais prévus, conformément à la constitution libanaise et en dehors de toute interférence ou ingérence étrangère. L'Union européenne suivra avec attention le processus électoral et se tiendra prête à fournir son assistance.